

Compte-rendu du CE du Siège

17 & 18 janvier 2017



CE Extraordinaire du 17 janvier 2017

Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Depu- tier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gue- neau, Michela Law, Boris Muf- folini, Christophe Vignal, Ghi- slaine Vingot

Représentant syndical:

Gérard TUSCHER

Ce premier CE de l'année s'ouvre par un conflit sur les plateaux et ré- gies du Siège. Les 4 mois de consultation sur les nouvelles organisa- tions n'auront servi qu'à confirmer le désaccord. Maintien de la se- maine à 4 jours, refus des vacations de moins de 7 heures et des cou- pures de 2 h30, les personnels sont unanimes pour que soient prises en compte les spécificités d'un secteur soumis à la fois aux aléas de l'actualité et aux contraintes de la production. Le préavis de grève dé- posé pour le dimanche 22 janvier associe la CGT, la Cfdt et Fo. La Cgc, qui avait de son côté appelé à la grève pour accélérer la mise en place du projet patronal, n'est évidemment pas dans le mouvement.

Point 1 – Information/Consultation sur le projet de la nouvelle organisation de la DRH Siège

La DRH Siège fait un bilan étonnement critique de son propre fonction- nement. Un véritable réquisitoire contre ses méthodes et son action : des processus complexes, un manque de clarté dans la définition des rôles et des activités de chacun, un fonctionnement « en silos » chacun pour soi, une charge administrative chronophage, une absence de ré- activité, etc. En gros, un constat d'échec, dont les responsables ne ti- rent pas toutes les conclusions, s'estimant en capacité de se réformer. Cet état des lieux sert de prétexte à faire « table rase » du passé pour une nouvelle organisation qui consiste à rattacher la DRH Techno- logies/Fabrication à la DRH Siège, redéfinir les périmètres des DRH de proximité, poursuivre la mise en place des services mutualisés.

La direction se défend pourtant d'être tombée dans le syndrome de la réorganisation permanente.

La logique de métier, de mission et de nombre d'effectifs à gérer conduit aux modifications de structures. Les 3 DRH de proximité sont placées « en miroir » des grandes directions opérationnelles :

➤ Direction de l'Information : 1 314 salariés – 1 DRH, 2 RRH, 6 IRH et 2 Coordonnateurs d'activité

➤ Direction des Programmes, Antennes, Développement numérique, Sport, Communication, Présidence : 1 177 salariés - 1 DRH, 3 RRH, 6 IRH

➤ Direction Gestion et Moyens : 1 823 salariés - 1 DRH, 3 RRH, 9 IRH et 1 Coordonnateur d'activités

Si les effectifs RH sont les mêmes avant/après la réorga-

nisation, les compétences évoluent et la CGT a mis en évidence les risques de dé-classification d'un côté et de surcharge de travail voire de risques psycho-sociaux de l'autre. Ainsi passe-t-on de 12 RRH (groupe 9) à 8 dans la nouvelle organisation et de 18 IRH (groupe 6) à 21. Les 3 coordonnateurs (groupe 8) apparaissent. Ce renforcement de l'IRH, premier interlocuteur des salariés, s'accompagnera d'un élargissement de ses activités sur l'entretien professionnel, la formation, la paye.

Chacun va donc re-postuler sur son futur poste. Côté RRH, que se passera-t-il pour ceux qui ne trouveraient pas de poste d'accueil ?

La CGT a questionné la direction sur la répartition des compétences entre le développement RH Siège et le service central.

Enfin elle a mis en évidence les

difficultés que ne manquera pas d'engendrer le rattachement de la DRH Technologies/Fabrication à la DRH Siège, compte tenu des implantations de la filière sur 8 sites régionaux, de la multiplicité de ses activités et des évolutions annoncées dans ce secteur (fabrication d'un feuillet quotidien à Montpellier).

La CGT a également souligné que la question de fond n'était pas l'organisation de la RH, mais son état d'esprit et son attitude permanente de déni des réalités. Salariés comme élus du personnel en font chaque jour l'expérience : application déloyale de l'accord collectif, remise en cause des organisations et des amplitudes de travail, non réponse systématique aux questions posées, déstabilisation des collectifs de travail, etc.

Point 2 – Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation du Centre de Diffusion et d'Echanges phase 2 France 3 et France 5

Le « contrôle qualité », un service en souffrance

Les élus sont fermement revenus sur les dysfonctionnements managériaux qui ont marqué la phase 1. La brutalité des méthodes de la direction, sa déloyauté, la mise en concurrence de chefs de service entre elles, l'éviction de la responsable du service qualité au profit de la responsable de la

gestion de l'antenne ont conduit à un arrêt maladie reconnu comme un accident du travail, ce qui est un véritable gâchis professionnel et humain.

Dans la foulée, la nomination d'un adjoint qui s'est chargé de la planification de façon arrogante (et peu efficace) a été ressentie comme une véritable reprise en main. « Il y a des

propos qui peuvent être malheureux, j'en conviens » reconnaît la DRH qui a semblé amorcer une prise de conscience.

Au-delà de la non prise en compte de l'humain se pose la question de la place et de l'importance du contrôle qualité dans le process et du refus de l'équipe de vérification d'être placée sous l'autorité du bu-

reau de l'antenne. Ces personnels craignent en effet d'être obligés de valider des programmes dont la qualité des médias, des versions multilingues ou de l'audio-description laisse à désirer.

Le responsable du CDE reconnaît à son tour le mécontentement des salariés. « *Il faut trouver de vraies solutions pour fonctionner de manière fluide et harmonieuse* » dit-il. Les salariés attendent effectivement que les relations entre le service vérification et les services de gestion de l'antenne soient clarifiées. Un chantier dans lequel la DRH et la direction de la santé auront toute leur place à

tenir.

CDE Phase 2

La phase 2 du projet CDE concerne le site de Varet qui va regrouper dans le XVème les équipes de France 3 avec celles de France 5 actuellement à Horace Vernet. Ce projet est identique à celui du Siège, avec des spécificités liées aux décrochages de France 3 qui feront l'objet de tests fin février. La mise à l'antenne de France 3 est prévue le 16 mai, celle de France 5 le 20 juin avec une diffusion en parallèle 15 jours avant.

Les élus ont critiqué la volonté de regrouper les activités de

vérification et de préparation de l'antenne. C'est le modèle France 5 qui est retenu alors que des différences importantes demeurent entre cette chaîne qui diffuse essentiellement du flux et des chaînes comme France 3 ou France 2 qui diffusent aussi des documentaires, des fictions ou des films de cinéma.

Les élus ont aussi dénoncé la soi-disant difficulté des salariés à s'adapter à la dématérialisation (sic), invoquée par la direction, alors que ce sont les anomalies techniques non réglées qui posent problème.

CE ordinaire des 17 & 18 Janvier 2017

Point 2 - Information / Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de Malakoff

En premier lieu sont étudiées les réorganisations :

- des rédactions radio TV et web en une rédaction unique
- de la coordination radios Outre-Mer 1ère avec une scission du service des programmes d'avec la rédaction
- du service de la communication externe,

Concernant l'Info. La direction a tenu à réaffirmer la place centrale de la rédaction de Malakoff. Elle justifie le nombre important, à venir, de managers par la nécessité de "donner de la crédibilité aux éléments fabriqués par le site", ils auront

entre autres en charge de valoriser le travail des équipes de la rédaction, de rendre visible à l'extérieur nos productions. Côté opérationnels, si la direction dit avoir "*une réceptivité particulière*" à propos des CDD historiques, elle rappelle néanmoins que Malakoff n'échappera pas à "l'effort collectif en matière d'ETP" demandé par la présidence groupe. Des postes ne seront pas remplacés et à chaque vacance de poste la pertinence de le combler ou de redistribuer la charge sera posée.

Pour la CGT, l'ensemble des postes vacants (au nombre de

5 depuis janvier 2017) doivent être pourvus pour régulariser la situation de ces CDD historiques sans lesquels les rédactions ne pourraient fonctionner, notre mission de service public impossible à assurer. La direction ne pourra déroger à la règle légale en la matière : l'activité pérenne se contractualise par un CDI.

Les projets d'évolution présentés aux élus du CE Siège officialisent pour une grande part certains salariés à des postes qu'ils occupent déjà sans en avoir la contrepartie. Cette démarche de régularisation doit

être appliquée à tous, y compris aux 2 salariées permanentes, qui pour l'une est en attente d'intégrer une des rédactions et pour l'autre la coordination radios 1ère.

Concernant le service de la communication, les élus déplorent la scission entre le service

de la communication externe et celui de la communication interne. Malakoff souffre d'un déficit de communication interne et pour cause, la prise en charge de cette activité revient au service de la communication basée à MFTV. La proximité n'est donc pas au rendez-vous,

ce qui pénalise Malakoff. Contrairement aux réseaux régionaux, Malakoff n'a pas sur place de délégué(e) ou de responsable à la communication interne pour pallier ce manque. Ce qui est fortement dommageable. La CGT ne compte pas en rester là sur ce sujet.

Point 3 - Information / Consultation sur le projet de déménagement des équipes de la Communication et Points 4 - Information / Consultation sur la nouvelle organisation de la direction de la communication France 5 et de son emménagement au sein du bâtiment Horace Vernet

Le projet de regroupement des équipes de la Communication a été approuvé à l'unanimité par les élus du CE.

Après le feu vert du CHSCT et du CE, la Direction de la Communication va être regroupée au 2^{ème} étage de l'immeuble Valin. Elle était jusqu'alors dispersée sur plusieurs implantations dont l'immeuble EOS (Microsoft) à Issy-les-Moulineaux. Seuls deux membres de l'équipe iront rejoindre le service RSE (responsabilité sociale des entreprises) au Ponant.

Le déménagement devrait intervenir après les vacances d'hiver, vers le 20 février.

Il se ferait en une seule fois. La direction a assuré aux élus qu'il

n'y aura pas de mouvement transitoire à EOS, comme envisagé un moment.

Ce déménagement va permettre à la direction du numérique (40 à 50 personnes) de se réorganiser sur le 1^{er} étage de l'immeuble EOS, pour préparer le lancement d'une nouvelle plateforme vidéo FTV.

Le CE a également approuvé la nouvelle organisation de la Direction de la Communication de France 5 et son emménagement à Horace Vernet.

A France 5, la direction de la communication va quitter le 26 rue Marceau pour s'installer à Horace Vernet, 2 implantations situées à Issy-les-Moulineaux.

Tout en approuvant cette réorganisation validée par le CHSCT, les élus ont demandé à la direction de porter une attention particulière aux cas de souffrance au travail, relevés par le rapport du Cabinet Sextant. Lors du CE de décembre, ils avaient exigé que les salariés en arrêt maladie ne se voient pas retirer leur bureau. Ils ont préconisé aussi un resserrement des strates hiérarchiques.

La CGT a également suggéré que le 26 rue Marceau accueille des salles de montage, afin que France 5 participe activement à la ré-internalisation de la fabrication de ses programmes.

Point 5 - Restitution de la commission logement 2016

La commission aurait souhaité disposer d'éléments plus récents que ceux de 2015 pour ses travaux.

D'une manière générale les dossiers traités et suivis sont en très légère hausse hormis

les prêts travaux qui ont presque doublé avec 23 collaborateurs bénéficiaires.

La commission déplore une certaine complexité quant à l'élaboration des dossiers.

Enfin la commission souhaiterait un investissement plus important dans la politique du logement en demandant une inscription à l'ADIL de Paris censée apporter plus de solutions : diversification des formules de

location, aide au paiement des

cautions voire des impayés.

Points 6 - Information / Consultation sur le bilan logement 2015

Une modification notable à signaler avec la mise en place en juin 2016 d'un seul organisme (dans le cadre de la réforme action logement).

178 demandes ont été recueillies et un "courtier" permet de préparer gratuitement un dossier.

L'acquisition est en hausse.

Le turn-over est faible dans les biens car les personnes ayant

pu accéder à un logement social y restent.

Le droit de suite qui permettait à FTV de "placer" de futurs salariés disparaît suite à la mise en place de la loi DALO.

La tendance des propositions est étale. Pour des situations difficiles (séparation ou autres) les assistantes sociales sont des actrices en lien avec le service logement.

Enfin le service dément toute forme de « passe-droit » ou d'intervention sur les dossiers présentés.

L'organisme social est le seul décideur pour l'attribution ou non des logements.

Les élu-e-s ont émis un vote favorable sur le bilan logement 2015.

Point 7 - Information sur le bilan des Jeux Olympiques 2016

Suite à l'absence d'interlocuteur de Malakoff pour présenter le point, la direction s'est engagée à mettre à l'ordre du jour d'un prochain Comité d'Etablissement, un bilan des Jeux

Olympiques 2016 dédié à Malakoff.

Il s'agira d'évoquer les plannings réalisés incomplets et er-

ronés, les heures supplémentaires non payées, la compétence complémentaire montage-mixage non payée entre autres.

Point 8 - Présentation du plan de charge de Vaise au 30/09/2016

Le plan de charge de FTR est annoncé à l'équilibre après le lancement de franceinfo:

La CGT fait remarquer que cet équilibre ne tient pas compte pour la suite des périodes d'arrêt des programmes supprimés alors que les nouvelles productions pour franceinfo: qui les remplacent ne s'arrêtent pas pendant les périodes de congés notamment.

La direction dit être en discussion avec franceinfo: pour proposer de réaliser des produits type "best-of" qui ne devraient pas alourdir la charge pour les diffusions pendant les périodes

de vacances scolaires et jours fériés.

Par ailleurs, certains modules comme « Courant positif » et « Raconte-moi ton quartier » seraient produits en avance par rapport à leur diffusion sur ces périodes.

Ces mêmes modules ont fait l'objet d'un arbitrage dans le cadre des modifications liées à la nouvelle version de franceinfo:

« Courant positif » passe d'une diffusion hebdomadaire à une diffusion bi-mensuelle. Pour « raconte-moi ton quartier », la diffusion est mensuelle depuis

début janvier.

Pour les autres productions de FTR, aucune modification de charge n'est prévue.

La CGT fait remarquer que le plan de charge de Vaise, contrairement à ceux de Malakoff et de MFTV, n'a jamais été présenté avec un budget prévisionnel malgré les demandes répétées ce qui ne permet pas d'analyser totalement les variations d'une année à l'autre.

La direction annonce que dès le mois prochain, le plan de charge annuel fera apparaître

un prévisionnel pour 2017.

Point 9- - Information sur la dénonciation de l'usage de l'envoi papier des documents relatifs à l'ordre du jour et **Point 10-** - Information sur la dénonciation de l'usage de l'envoi papier des documents relatifs à l'ordre du jour auprès du CHSCT MFTV

Les documents étudiés durant les séances de CE ne seront plus envoyés aux élus en version papier mais uniquement en version électronique.

4 dossiers papier seront déposés au bureau du CE pour que les élu-e-s qui le souhaitent puissent procéder aux photocopies.

Ceci permettra de réduire l'empreinte carbone mais aussi de

réduire les frais de reprographie et le temps consacré par un salarié, 4 jours chaque mois pour constituer et envoyer les dossiers.

La CGT sera vigilante au volume d'activité des salariés concernés.

Pour permettre la transition vers cette dématérialisation, les élu-e-s auront accès à l'ensemble des photocopieurs couleur du siège, leur boîte mail

sera augmentée à 10 Go de stockage et une somme forfaitaire correspondant à l'équivalent du montant des frais de reprographie pour un an sera allouée au bureau du CE pour permettre d'équiper les élu-e-s de matériel adapté à la consultation des documents numériques en séance.

La même mesure sera appliquée pour les élus du CHSCT.

Point 11- - - Présentation des budgets CE 2017

Activités sociales et culturelles (ASC)

De nombreuses questions posées par les élus-e-s, compte tenu de l'absence de compte rendu de la commission ASC dont on rappelle que tous les élu-e-s Cgt et Fo ont été exclus-e-s. Les choix de gestion sont donc décidés unilatéralement sans aucun débat contradictoire.

L'augmentation de la subvention des chèques vacances (+90 000 €) est signalée ainsi que son caractère exponentiel. Pas d'info précise sur la provision de 150 000 € pour une acquisition immobilière. Les activités sportives semblent privilégiées par rapport à la culture.

Là encore, c'est comme ça, pas de débat. On note enfin une augmentation des produits financiers dont le niveau est conséquent à 50 000 €.

Fonctionnement

Le budget est en hausse en raison de l'augmentation des prestations informatiques et de frais divers de rénovation et de décoration du CE. Lors de la séance, le secrétaire Cgc a contesté l'accord sur les moyens des IRP (signé par la CGT et le Snj) qui prévoit la répartition de la subvention sur la base des effectifs et non pas de la masse salariale, accord sans lequel la plupart des CE de FTV ne pourraient pas fonctionner.

Restauration

La situation de l'intérim appelle quelques remarques.

Avec 700 000 € en 2016 et 575 000 € en 2017, cela représente 35 % par rapport aux frais des personnels permanents. Un taux de précarité considérable qui peut laisser penser que le climat social n'est pas au beau fixe à la restauration.

On retiendra l'affirmation du secrétaire adjoint Cgc du CE : *« les personnels de la restauration ne sont pas si malheureux que ça à FTV car quand un poste se libère à Radio France où l'INA, aucun ne postule. »* Edifiant..

Point 12- Dénonciation de l'usage des Tickets Restaurant

La direction a informé les élu-e-s que les salariés des sites bénéficiant désormais de l'accès

à une cantine ne recevront plus de tickets restaurant à compter du mois d'avril.

Les salariés seront prévenus individuellement de cette mesure.

Point 13- - Questions diverses

Non traitée.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise,

Le 20 janvier 2017

Prochain CE :
27 & 28 février 2017

D'ici là, vos élus CGT se tiennent à votre disposition

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04
<http://cgtfvsiege.reference-syndicale.fr>